

Le légaliste

MIHAF DISTRIBUTION

Annonce n° 1646
Type Constitution de société
Parution web 11/09/2025
Parution print 11/09/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU

Dénomination : **MIHAF DISTRIBUTION**

Siège : 21 RUE KAMARDINE 97600 CAVANI - MAMOUDZOU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

Capital : cinq cents euros (500,00 €)

Objet : - L'exploitation de supermarchés et d'hypermarchés, - L'achat et la vente de produits alimentaires hors vente d'alcool, - La vente de petits déjeuners, boissons chaudes, snacks et autres produits de consommation rapide à emporter ou à consommer sur place, hors vente d'alcool, - La livraison de commandes liées à l'exploitation de supermarchés et d'hypermarchés, - L'importation, l'exportation et la distribution de produits alimentaires ou non alimentaire, hors produits soumis à réglementation,

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Fahim Hamid demeurant 21 RUE KAMARDINE 97600 CAVANIMAMOUDZOU

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.